

La Vie de notre Groupe

ADHESIONS NOUVELLES

— Drurie, instituteur, à Biozat (Allier) ;

— Cazaux, directeur d'école à Capbreton-sur-Mer (Landes) ;

— Bureloup Jean, institut., Saint-Hippolyte (Indre-et-Loire) ;

— Préventorium Léon Porinot Biez (Belgique) ;

— Mlle Sansoy, institutrice à Saint-Sauveur-en-Puysaye (Yonne) ;

— M. Dage, institut., à Condat (Cantal) ;

— Cazaubon, institut., à Bulan, par Lomné (Htes-Pyrénées) ;

— Vigueur, institut., Boulay-Thierry, par Nogent-le-Roi (Eure-e-Loir) ;

Changement d'adresse :

— Paul George, autrefois à Zainvillers est aujourd'hui à Rougville, par Taintrux (Vosges).

Service de Correspondances Interscholaires Nationales

REGLEMENT

Nous organisons deux sortes d'échanges :

1° *Les échanges réguliers* qui se font entre deux classes correspondantes. Chacune de ces deux classes tire de chacun de ses imprimés 20, 25, 30 exemplaires qu'elle adresse tous les jours ou plusieurs fois par semaine à l'autre classe. Celle-ci procède au même envoi régulier.

Chaque élève de chacune de ces deux classes se constitue ainsi au jour le jour deux livres de vie : le sien et celui de la classe correspondante. Ce sont là des documents, des vies qui se complètent d'une façon merveilleuse sans grosse dépense supplémentaire.

Cet échange est d'ailleurs complété au gré des intéressés par une correspondance épiscopale régulière ou non, par l'envoi de photographies, de vues de la région, voire par l'échange des élèves eux-mêmes. Les enfants arrivent à se connaître parfaitement comme s'ils étaient du même village. Ce commerce réciproque est profondément éducatif. Il est, de plus, pour les classes qui pratiquent cet échange une des plus grandes et des plus profitables sources de vie que nous ayons suscitées.

Pour cet échange, comme pour ceux qui vont suivre, nous conseillons aux adhérents de ne pas hésiter en disant : je ne puis

pas imprimer régulièrement, une correspondance journalière serait une trop grosse charge, j'ai trop d'élèves, etc... D'autres camarades disent de même : en vous mettant en rapports vous organiserez librement le rythme de ces échanges et vous serez enthousiasmés par les résultats.

Remplissez donc toujours nos fiches de correspondances (nous les réclamer si vous ne les avez pas reçues) et les renvoyer comme indiqué. Nos services tiendront compte au maximum de vos desiderata.

2° Les échanges par équipes de huit classes. — Cet échange se pratique par l'envoi régulier, tous les 15 jours ou tous les mois du journal scolaire imprimé en classe : un seul exemplaire par classe.

REGLEMENT

Le fait de demander à nos services l'incorporation dans une ou plusieurs équipes de correspondants scolaires implique certaines obligations que nous croyons utile de rappeler :

I. - Equipes

1° L'échange est obligatoire avec tous les membres de l'équipe ;

2° Cet échange doit comporter au moins un envoi mensuel d'imprimés propres et lisibles ;

3° Au cas où, pour une raison majeure, une classe correspondante ne pourrait pas imprimer, elle est tenue d'en avertir immédiatement ses correspondants et de compenser approximativement la valeur des imprimés reçus par l'envoi de documents manuscrits, de vues, d'objets divers, etc...

Elle peut d'ailleurs, si elle le désire, être remplacée à n'importe quel moment à l'équipe par de nouveaux adhérents qui seront heureux de faire leur initiation dans une communauté de travail constituée.

4° Sur plainte d'une des classes de l'équipe, le service des échanges interviendra auprès des intéressés et pourra, si nécessaire, remplacer sans délai la classe défaillante ;

5° Les écoles désignées pour la correspondance régulière de classe à classe s'entendent elles-mêmes pour l'organisation de leurs échanges. Sur plainte d'une des deux classes, le service des échanges pourra, selon les possibilités donner une autre affectation ;

6° Il est recommandé à chaque classe, en début d'année ou au moment de son adhésion, de faire connaître par des textes, des cartes photocopiées ou des cartes d'almanach, la situation exacte de son village et de sa région

II. - Echanges libres complémentaires

En plus des échanges réglés par nos services, et dont nous sommes dans une certaine mesure responsables, les classes imprimant ont toute latitude pour correspondre avec des classes de leur choix. L'entente par lettre est désirable, non indispensable.

Nous prions nos adhérents de se conformer à la règle suivante :

« Toute école qui reçoit le journal d'une autre école doit, si elle n'accepte pas l'échan-

ge, renvoyer le numéro reçu. Toute école qui n'aura pas répondu au deuxième envoi d'imprimés sera considérée comme refusant l'échange ».

III. - Service des imprimés

Chaque classe est tenue d'envoyer un exemplaire de chacun de ses imprimés : à Faure, à Corbelin (Isère), surveillance des échanges ; à Freinet, à St-Paul (A.-M.), pour les archives à la disposition des adhérents.

La Coopérative se verrait dans l'obligation de refuser ses services d'échanges aux écoles qui ne se conformeraient pas au présent règlement.

IV. - Réclamations

Toutes réclamations concernant le service des échanges en France devrait être adressées à Faure, à Noyarey (Isère).

La Vie de notre Groupe

Nous recevons de notre camarade Miribel (Drôme) la note suivante :

« Un article du dernier E.P. préconise l'emploi du carton double fiche pour y coller des vues documentaires éditées par le Manuel Général et autres publications. Je possède un assez grand nombre de ces documents que depuis longtemps j'ai désiré classer comme des fiches, mais vos doubles fiches 21 × 27 sont trop petites. Des cartons 24 × 32 feraient bien mon affaire (et celle d'autres camarades aussi probablement). Est-il possible de me procurer cela ».

Nous prions nos camarades de prendre note que nous pouvons fournir du carton coupé à n'importe quel format pourvu que la commande soit de 500 feuilles de format fiche environ, ou de 200 feuilles double fiche environ. Le prix, calculé au poids, sera complétement proportionnel aux dimensions.

Naturellement, comme nous devons faire couper ce carton pour nos successeurs, nous ne garantissons pas la livraison par retour du courrier. Délai maximum : 15 jours.

Reste à voir si nous devons constituer un stock de ce deuxième format afin de donner satisfaction immédiate aux commandes de ce genre. Je n'y vois pas d'inconvénient, et je suis de l'avis de Miribel pour le format ; nous pourrions adopter le format 24 × 32 qui est celui des journaux pédagogiques.

Si un certain nombre de camarades s'intéressent à cette sorte de fourniture nous ferons couper en format 24 × 32 :

— Du carton fort blanc comme celui de nos fiches, au prix de 19 francs le cent.

— Du carton fort qualité de nos couvertures de livres de vie bien moins rigide que notre carton-fiche mais pouvant être suffisant pour les grands formats, à 5 fr. le cent.

Puisque nous sommes sur le chapitre du matériel nous signalons que nous avons acquis cette année des enveloppes d'une qualité supérieure à celle de l'an dernier, et qui donneront satisfaction. Nous maintenons cependant nos prix de 14 fr. le mille.